

Les aides financières 2021 à la rénovation énergétique pour les particuliers

CONFÉRENCE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



LE DÉPARTEMENT



Romain CHABERT
Renaud PEISIEU

3 mars 2022

Des **conseillers** vous **accompagnent** dans votre projet de **rénovation énergétique** en **Savoie**.

Dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat en Savoie.

Des **conseillers experts** en rénovation énergétique :

- Aides financières
- Rénovation performante
- Economies d'énergies
- Energies renouvelables

Service **indépendant, gratuit et ouvert à tous** :

- **Conseils** téléphoniques
- **Entretiens** personnalisés
- **Accompagnements** complets de projets
- **Permanences décentralisées** partout en Savoie
- **Animations** (conférences, visites de chantiers...)



Contactez vos conseillers en rénovation énergétique en Savoie

04 56 11 99 00

ou **info@faire73.fr**



Ce service est animé par l'**asd@er**

Définition des travaux avec un conseiller

- Analyse de l'état du bâtiment, du mode de chauffage etc..
- Quelles sont les améliorations possibles?
- Priorisation des travaux en fonction de ces éléments et du budget du propriétaire
- Quelles sont les aides financières en fonction des travaux envisagés ?

Points d'attention

Points d'attention pour obtenir les aides

- 1- Choisir des professionnels RGE
- 2- Respecter les critères de performance minimale
- 3- Demander les aides avant de signer le devis

1. Choisir des professionnels RGE

Annuaire en ligne des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

www.france-renov.gouv.fr

- **De préférence 3 devis** par type de travaux + visite des réalisations de l'entreprise avant de s'engager.
- Exiger des DEVIS CLAIRS (épaisseurs, performances (R), labels, détail main d'œuvre...). **Les critères de performance doivent figurer dans les devis !**

1. Choisir les professionnels RGE

Ce qui doit être mentionné sur le devis et la facture :

- La date de la visite préalable ;
- La part « fourniture des matériels, TVA comprise » ;
- Les caractéristiques techniques, les critères de performance des matériaux ou équipements et les normes d'évaluation des performances ;
- Les surface d'isolants ou de capteurs solaires thermiques mises en œuvre ;
- Lorsque les travaux sont soumis à des critères de qualification, la mention du signe qualité RGE dont l'entreprise est titulaire correspondant à la nature des travaux effectués ;
- Dans le cas de l'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, la mention que ces matériaux ont été posés en remplacement de parois en simple vitrage.

2. Respecter les critères de performance minimale

Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	Caractéristiques et performances
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Rampants de toitures, plafonds de comble	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers bar sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

R : coefficient de résistance thermique (plus R est élevé, plus l'isolation est performante)

ATTENTION : certaines aides locales ont des critères plus exigeants, comme le Programme TESS, Communauté de communes de Cœur de Savoie, Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan ($R_{\text{mini}} : 4 - 7,5 - 7,5 - 3,5$).

3. Demander les aides avant de signer le devis

AVANT DE VOUS ENGAGER

(signature du devis / versement d'un acompte),
il est important de bien **vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides !**

Attendre le « feu vert » des financeurs avant de démarrer les travaux pour certaines aides.

Suite à ces démarches,

Signer les devis et faire réaliser les travaux

Conserver précieusement les devis et factures !

Une fois la facture reçue,
demander le versement des aides financières
aux organismes sollicités.

Quelles aides ?

Parcours possibles

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'



Prime CEE



Eco Prêt à Taux Zéro



Aides locales éventuelles

Aide de l'État

*Aides des entreprises
privées*

Prêt bancaire

Aide départementale TESS 2021
+ Grand Chambéry
+ Cœur de Savoie
+ Cœur de Maurienne Arvan

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

TVA à 5,5% + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

La TVA à 5,5%

Le taux est appliqué directement sur la facture.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva>

- Les professionnels : RGE ou non
- Le public concerné : tout public
- Le type de logement : logements achevés depuis plus de 2 ans (neuf)
(Maison ou appartement, résidence principale ou secondaire)
- Les revenus du foyer fiscal : tous les revenus
- Les critères techniques : **les travaux d'amélioration de la qualité énergétique**

Note : Cumulable avec toutes les aides

Synthèse des aides financières

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'

Aide de l'État

MaPrimeRénov'

Aide de l'État

- Jusqu'à 20 000 € sur 5 ans par logement pour les travaux de rénovation énergétique.
- ouverte à l'ensemble des **propriétaires occupants**
- ouverte à l'ensemble des **copropriétaires**
- Ouverture aux **propriétaires bailleurs** (dépôt des dossiers à partir de Juillet 2021) et dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} octobre 2020)

Priorité à l'éradication des passoires thermiques

Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

www.maprimerenov.gouv.fr

MaPrimeRénov'

Aide de l'État

Cumuls possibles avec d'autres aides

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Éco-prêt à taux zéro
- Aides proposées par vos collectivités locales

Attention, MaPrimeRénov' non cumulable avec l'aide « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH sur les mêmes travaux.

L'isolation du plancher bas, des combles perdus et le calorifugeage non éligibles à MaPrimeRénov'.

Possibilité d'être accompagné par un mandataire (délégué des aides CEE, entreprises, collectivité...).

Le mandataire a la possibilité de préfinancer l'aide et de percevoir l'aide à la place du ménage.

Cependant un mandataire ne peut pas créer le compte du bénéficiaire.

Le bénéficiaire, une fois le compte créé, pourra ensuite adjoindre le mandataire de son choix si le tiers fait partie des mandataires répertoriés par MaPrimeRénov'.

<https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

Les plafonds de ressources

MaPrimeRénov'

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Anciennement très modeste	MaPrimeRénov' Jaune Anciennement modeste	MaPrimeRénov' Violet Revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Le montant des aides

MaPrimeRénov'

Un audit énergétique est obligatoire pour accéder au forfait « rénovation globale », « bonus pour les travaux permettant de sortir du statut de passoire énergétique » et « bonus Bâtiment Basse Consommation ».

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
 Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €
Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
 Chaudières à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
Chaudières à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Poêles à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Foyers fermés, inserts	2 000 €	1 200 €	600 €	-
Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-



Le montant des aides

MaPrimeRénov'

A noter :

Pas d'aides MaPrimeRénov' pour l'isolation des combles perdus et du plancher bas.

Aides possibles sur ces postes avec les primes CEE notamment !

	Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
	Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
	Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	-
	Isolation des combles perdus	-	-	-	-
Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-	

Copropriétés : les travaux des parties communes

MaPrimeRénov'

Les copropriétés éligibles doivent :

- avoir **plus de 15 ans**,
- être composées de **75 % minimum de lots de résidences principales**,
- être **accompagnées par une assistance à maîtrise d'ouvrage**
- permettre **un gain d'au moins 35 %**

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € par logement)	25 % du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € par logement)
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € par logement)	30 % du montant de la prestation (un maximum de 180 € par logement et un minimum de 900 € d'aide par copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € par logement
Bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € par logement
Aide individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • 750 € pour les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) • 1 500 € pour les ménages aux revenus très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu)

+

<p>POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE)</p>	<p>3 000 € par logement si la copropriété :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présente un taux d'impayés supérieur à 8 % • est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
<p>POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS Aide complémentaire</p>	<p>Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € x le nombre de logements</p>

Synthèse des aides financières

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'



Prime CEE

Aide de l'État

*Aides des entreprises
privées*

Les Certificats d'Économie d'Énergie

Aides des entreprises privées

Comment fonctionnent les CEE ?

Obligation pour les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économie d'énergie

Pour eux, il est nécessaire d'atteindre des quotas d'économie d'énergie sinon versement de fortes pénalités financières à l'Etat.

Ces entreprises achètent les économies d'énergie générées par certains travaux de rénovation afin de remplir leurs quotas (et ne pas payer d'amendes).

Publics concernés : propriétaire occupant, locataire, résidence principale et secondaire. Bâtiment de plus de deux ans

Non Cumulables avec « Habiter Mieux sérénité »



Quelques recommandations avant de signer les devis

Les CEE

1. S'inscrire sur internet sur différents sites proposant la valorisation des CEE et obtenir une offre de prime CEE avant la signature du devis.
2. Vos certificats d'économie d'énergie ne pourront être valorisés qu'une seule fois, si vos certificats ont déjà été cédés à une entreprise ils ne pourront pas être valorisés par ailleurs.
3. Soyez vigilant aux offres qui sont faites : certaines désignations peuvent cacher une valorisation de CEE : prime chaudière, prime énergie, chèque énergie. Par ailleurs certains fournisseurs d'énergie proposent des offres de services « gratuits » du type conseil personnalisé voire diagnostic énergétique qui peuvent parfois vous engager à céder vos CEE en contrepartie du service proposé.
Pensez à vous renseigner et à lire attentivement tout document avant de le signer.
4. Parlez-en à votre artisan et comparez les offres pour vérifier que la remise proposée n'est pas sous-évaluée.
5. Les travaux éligibles sont soumis à des conditions de performance énergétique (entreprises RGE et performances).

Les primes « coup de pouce » isolation et chauffage

Les CEE

La charte « Coup de pouce Isolation » prévoit des primes d'au moins :

- 20 €/m² pour isolation des combles et toitures
- 20 €/m² pour Isolation de planchers bas

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)
	Ménages modestes
1	18 960
2	27 729
3	33 346
4	38 958
5	44 592
Par personne supplémentaire	+ 5 617

Remplacement d'une <u>chaudière gaz ou fioul</u> hors condensation par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique	Appareil de chauffage au bois très performant
4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €	1 200 €	800 €

Où demander des primes CEE ?

Les CEE

Certains territoires en partenariat avec un courtier en prime énergie ont mis en place des plateformes proposant des primes CEE.

Vous pouvez bénéficier des :

- Primes CEE du Grand Chambéry :
<https://www.grandchambery.fr/2646-estimer-votre-prime-cee-pour-vos-travaux.htm>
- Primes CEE de Cœur de Savoie :
<https://www.coeurdesavoie.fr/4065-certificats-d-economies-d-energie.htm>
- Primes CEE de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise :
<https://www.tarentaise-vanoise.fr/primes-energies-bonifiees>

ZOOM SUR : l'isolation à 1 euro

Les CEE

Publics concernés : propriétaire occupant ou locataire. Bâtiment de plus de deux ans

Travaux concernés : isolation du plancher bas, sous-sol, garage, combles perdus

Vous cédez, à l'entreprise réalisant les travaux, la prime CEE à laquelle vous aviez droit. L'entreprise se rémunère de cette façon.

La possibilité de bénéficier de l'isolation à 1€ sans conditions de ressources peut :

- varier en cours d'année
- être définie en fonction de la surface à isoler, du lieu, etc.

C'est l'entreprise vous proposant ce service qui jugera si l'opération est suffisamment rentable pour elle !

Synthèse des aides financières

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

+

Eco-prêt à Taux Zéro

Aide de l'État

*Aides des entreprises
privées*

Prêt bancaire

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

TVA à 5,5% + Habiter Mieux sérénité + **Eco-Prêt à Taux Zéro** + Aides locales **sauf TESS**

L'éco-prêt à Taux Zéro

Prêt bancaire

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

Cumulable avec les autres aides mobilisables.

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou une société civile immobilière, vous êtes en copropriété.

Ce prêt est sans conditions de ressources.

C'est une résidence principale depuis plus de 2 ans.
C'est un logement individuel ou collectif.



Comment contracter un prêt ?

L'Éco-prêt à Taux Zéro

- Demander des devis.

Attention, il est impératif que les travaux n'aient pas été commandés (signature du devis) avant que l'offre de prêt ait été émise.

- Adressez-vous à une banque partenaire munie du formulaire « emprunteur », « entreprise » et des devis.

Attention, la banque reste libre de vous refuser l'octroi d'un éco-PTZ comme pour tout autre prêt. Vous pourrez être amené à souscrire une assurance emprunteur.

- Le versement de l'éco-PTZ peut s'effectuer en 1 seule fois sur la base du descriptif et des devis détaillés avec les travaux envisagés.
- Faites réaliser les travaux. Une fois le prêt accordé, vous avez trois ans pour réaliser les travaux
- À l'issue des travaux (facturation), fournissez à la banque les justificatifs des travaux réalisés.

Synthèse des aides financières

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'



Prime CEE



Eco-prêt à Taux Zéro



Aides locales éventuelles

Aide de l'État

*Aides des entreprises
privées*

Prêt bancaire

Aide départementale TESS 2021

+ Grand Chambéry

+ Cœur de Savoie

+ Cœur de Maurienne Arvan

Le programme TESS du département de la Savoie

Aide locale

- Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement en maison individuelle ou en immeuble collectif de plus de 10 ans (uniquement pour résidence principale),
- Vous êtes non éligible au programme Habiter Mieux sérénité,
- Votre maison ou votre immeuble est classé D à G par l'étiquette énergie (pour les travaux d'isolation)
- Vous remplissez les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5 et plus
Revenu fiscal annuel de référence maximum	29 148€	42 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €

Vous remplissez ces conditions ? Alors vous êtes éligible !
Vous pouvez remplir le dossier de demande de subvention !

Le programme TESS du département de la Savoie

Aide locale

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention départementale 2021
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m ²
	Toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Murs (isolation par l'extérieur)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m ²
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m ²
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $Sw \leq 0,15$ Autres fenêtres ou porte-fenêtre : $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $Sw \leq 0,35$	100€/m ²
Chauffage	Appareil indépendant (ex : poêle) en remplacement d'un appareil indépendant au bois non-performant < 2002	Rendement > 80 % (type label Flamme verte 7*)	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 500€
	Chaudière bois automatique	Rendement > 90 % (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 1000€

Synthèse des aides financières

TVA à 5,5%

MaPrimeRénov'



Prime CEE



Eco-prêt à Taux Zéro



Aides locales éventuelles

Aide de l'État

*Aides des entreprises
privées*

Prêt bancaire

Aide départementale TESS 2021

+ Grand Chambéry

+ Cœur de Savoie

+ Cœur de Maurienne Arvan

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

TVA à 5,5% + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

Les aides à la rénovation de Grand Chambéry

Aide locale

Opération « BALANCE TON POÊLE »

Bonus pour le **remplacement de votre ancien poêle à bois, insert ou foyer ouvert (d'avant 2002)** par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :

- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois à bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois à granulés

Bonus Air'Renov

Bonus Air'Renov pouvant aller jusqu'à 8 000 € pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz THPE ou bois granulés couplé à des travaux d'isolation extérieure et de ventilation de votre habitation.

Dans le cadre de cette opération, vous bénéficiez d'un accompagnement **d'Urbanis** (ménages modestes et très modestes) ou des conseillers en rénovation énergétique en Savoie pour les autres ménages)

Conditions et détails : 04 56 11 99 00

<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>

<https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>



Aide à la rénovation énergétique de Cœur de Savoie

Aide locale

Pour les travaux d'isolation, dans la limite de 16 000 € de dépenses éligibles

- **Aide à l'isolation**
Isolation des toitures, des combles, isolation par l'extérieur, des planchers bas et des menuiseries. Les montants : de 8 à 12% des travaux
- **Bonus aux matériaux puits de carbone**
Aide complémentaire pour des matériaux puits de carbone et naturels (laine de bois, ouate de cellulose, liège...). Les montants : +5% des travaux avec matériaux éligibles
- **Bonus à la rénovation globale**
Aide complémentaire à partir de 4 postes de rénovation parmi : isolation des toitures ou combles, des planchers bas, des murs, des menuiseries, remplacement des systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Les montants : de 1 000 à 2 000 €
- **Aide aux énergies renouvelables**
Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chauffage au bois ou granulés.
Les montants : de 400 à 1 000 €

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :
<http://www.coeurdesavoie.fr/2348-renovation-de-l-habitat.htm#par25448>



Aide à la rénovation de Cœur de Maurienne Arvan

Aide locale

Personnes éligibles : propriétaire bailleur ou occupant sous conditions de ressources

RFR ≤ 30 000 € pour 1 personne

40 000 € pour 2 personnes + 10 000€ par personne supplémentaire

Aide pour l'efficacité énergétique : 10% du montant des travaux, subvention plafonnée à 4 000 € pour le remplacement des menuiseries (minimum 1 façade) et l'isolation des parois opaques (minimum 10 000€ de dépenses), critères techniques identiques au Conseil Départemental.

Aide pour les énergies renouvelables dans le neuf et la rénovation : 400 € CESI, 1000 € SSC, 800 € chaudière bois granulés, 300 € poêle à bûches et 500 € poêle à granulés.

Informations complémentaires et demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/programme-local-de-lhabitat/reduire-ses-depenses-denergie/>



Synthèse des aides financières

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

TVA à 5,5% + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

Habiter Mieux Sérénité

Aide de l'ANAH

Habiter Mieux sérénité, c'est **un accompagnement conseil et une aide financière** pour vous aider dans votre projet de rénovation globale de votre logement de plus de 15 ans.

Condition : **un gain énergétique d'au moins 35%** suite au travaux. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux.

Le montant de votre aide Habiter Mieux sérénité

Catégorie « ressources très modestes »(RFR MaPrimeRénov Bleu) :

- 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 15 000 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 3 000 €.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite

Catégorie « ressources modestes » (RFR MaPrimeRénov Jaune) :

- 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 500 € maximum.
- + la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite



Plafonds de ressources

Habiter Mieux Sérénité

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Anciennement très modeste	MaPrimeRénov' Jaune Anciennement modeste	MaPrimeRénov' Violet Revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Les bonus cumulables avec le programme

Habiter Mieux Sérénité

Vous pouvez également bénéficier de deux bonus cumulables :

- **Un bonus sortie de passoire thermique de 1 500 €** en complément pour les logements les plus énergivores dont l'étiquette énergétique avant travaux est F ou G, et dont l'étiquette après travaux est E ou mieux.
- **Un bonus BBC de 1 500 €** en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique après travaux est A ou B.

Opérateurs ANAH :

Centre ancien de Chambéry CRISTAL HABITAT 04 79 71 99 99	OPAH Arlysère SOLIHA - Mme Gaëlle FRANCILLON 04 76 85 93 97 - g.francillon@solih.fr
	OPAH Cœur de Tarentaise URBANIS 04 79 33 21 26
PIG Grand Chambéry URBANIS 04 79 33 21 26	Secteur diffus non couvert par un OPAH ou un PIG BONNIN-DEMARCHI 0 456 480 011 ou SOLIHA - Mme Delphine LAPARRA 04 76 85 93 95 - d.laparra@solih.fr

Les bonus cumulables avec le programme

Habiter Mieux Sérénité

Un **complément d'aide** est apporté par la collectivité en cas d'OPAH ou PIG et par le Département (et éventuellement par votre caisse de retraite) dans le cas d'un programme de travaux liés à « Habiter Mieux sérénité ».

Propriétaires occupants, pour le programme « Habiter Mieux Sérénité »
Dossier de demande à remplir en ligne : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Des aides à la rénovation énergétiques peuvent être également octroyées pour les **propriétaires bailleurs** par l'ANAH mais prenant en compte d'autres conditions (ressources du locataire etc...)

Comment va se dérouler votre demande d'aide ?



* Délais moyens constatés en 2018 pour les dossiers dématérialisés

Synthèse

Le cumul des aides financières

Synthèse

	Ma Prime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'ANAH	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Rénov'		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Aides de l'ANAH	✗	✓		✓	
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✗	✓	

Calcul de MaPrimeRénov' :

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et des aides des fournisseurs d'énergie ne doit pas dépasser :

- 90 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' bleu
- 75 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' jaune
- 60 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' violet
- 40 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' rose

D'autre part, le montant cumulé de toutes les aides ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible

Les parcours possibles

Synthèse

Vous avez un RFR inférieur aux critères de l'ANAH (modeste ou très modeste / MaPrimeRénov Bleu et Jaune) :

- « Habiter Mieux sérénité » + aides locales éventuelles ou des caisses de retraite + Eco-PTZ

ou

- « MaPrimeRénov Bleu ou Jaune » (suivant travaux) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

Vous avez un RFR supérieur aux critères de l'Anah :

- « MaPrimeRénov Violet ou Rose » (suivant travaux) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

Priorisation des demandes d'aides (parcours classique)

Synthèse

- 1 Prime CEE
- 2 Les aides locales
- 3 MaPrimeRénov'
- 4 Eco-Prêt à Taux Zéro

Merci de votre attention !



**Contactez vos conseillers en
rénovation énergétique en Savoie**

04 56 11 99 00

ou sur info@faire73.fr

